

2007-0308  
2013-03-14

AMMONIAC ANHYDRE  
POUR USAGE DANS LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION

GARANTIE :  
Ammoniac anhydre 99,8 %

DANGER



POISON

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 27957

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POIDS NET : variable

Maze Innovations  
C. P. 660  
Unity (Saskatchewan) S0K 4L0

Téléphone : (306) 398-2637

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PRÉCAUTIONS**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs. Dans des conditions normales de température et de pression, l'ammoniac anhydre est à l'état gazeux. Sous forme gazeuse, l'ammoniac anhydre est un produit corrosif qui réagit au contact avec l'humidité présente sur la peau et les muqueuses et attaque les tissus de l'organisme. Peut causer une grave irritation des yeux, des lésions à la cornée et une dégradation permanente de la vision. Quand il entre en contact avec la peau, le produit peut causer une grave irritation cutanée, des brûlures chimiques et des cloques. Le contact avec le liquide volatil peut causer des gelures dues au refroidissement rapide par évaporation. L'effet de refroidissement peut camoufler l'étendue des lésions causées par l'effet corrosif du produit. Le produit irrite l'ensemble des voies respiratoires. Une exposition excessive peut causer une grave irritation des voies respiratoires supérieures ainsi que des lésions aux poumons.

Porter un masque ou un respirateur approuvé pour les pesticides. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger ou fumer.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les terrains marécageux, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les milieux humides au moment du nettoyage et du rinçage du matériel ou des contenants.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**ENTREPOSAGE**

Mettre à la masse tout l'équipement. Tenir le produit loin des matières combustibles, de la chaleur et des substances incompatibles, notamment le javellisant (sec ou liquide), les oxydants, les réducteurs, les métaux et les acides. S'assurer que les installations sont bien entretenues et que les équipements d'intervention en cas d'urgence et de premiers soins sont à portée de la main. S'assurer qu'une source d'eau pour les premiers soins et les interventions en cas de déversement est à proximité en tout temps.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.